

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
du mardi 21 décembre 2022**

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un décembre à dix-sept heures quinze, les Membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis à l'hôtel de ville sous la présidence de Bruno BEUZIT, Vice-Président du CCAS.

Etaient présents : - M. BEUZIT - Mme GALLERNE - M. COSSON - M. DUBRUNFAUT - Mme FLOC'H - Mme CORNEC - Mme HEMON - M. SALMON - M. PERROT - Mme PESTEL - Mme ORAIN - GROVALET -

Etaient absents excusés : - M. MOULIN (pouvoir Mr BEUZIT) - Mme PERROT - Mme BARTEAU - Mme EL AMAOUI - Mme BOULIN (pouvoir Mr DUBRUNFAUT) - Mme REY (pouvoir à Mme ORAIN - GROVALET) -

Participaient également à la réunion : Jérôme TRETON - Céline LE MEUT - Claudie GICQUEL - Danièle BURLOT - Laurence SAMMURI - Elisabeth COLIN

DB 2021/48 BUDGET PRIMITIF ANNEE 2022 – CCAS

Le conseil d'administration, à l'unanimité, décide d'arrêter le budget du C.C.A.S. aux montants suivants :

BUDGET	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
CCAS	426 687,00	2 145 571,00

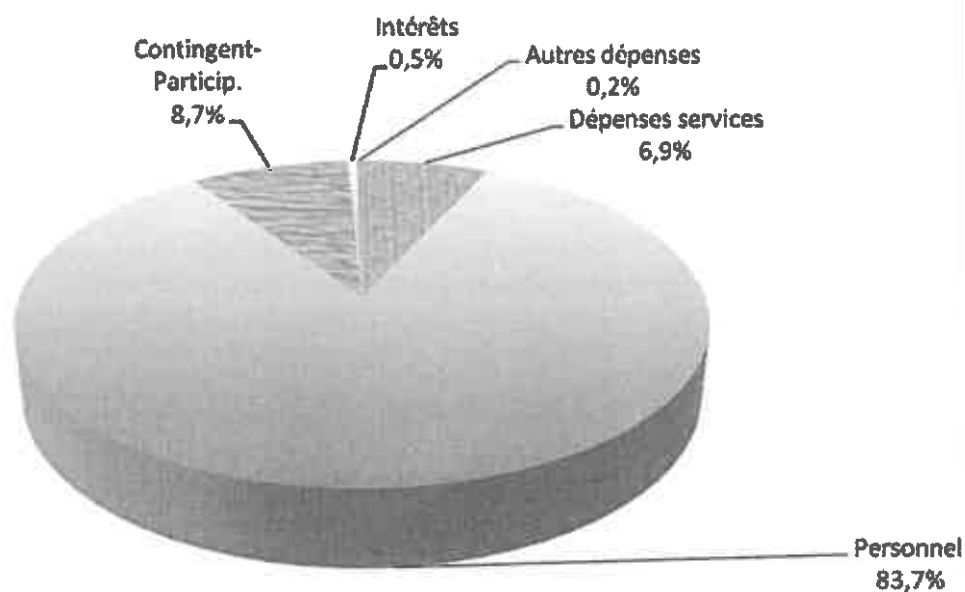
TOTAL GENERAL = 2 572 258,00

<u>INVESTISSEMENT C.C.A.S.</u>	
<u>Dépenses :</u>	
Matériel	60 300
Travaux	1 000
Remboursement de capital	82 900
Avances remboursables	4 000
<u>Recettes :</u>	
FCTVA	2 400
Remboursement d'avances	4 000
Autofinancement	66 160
Emprunt	62 887

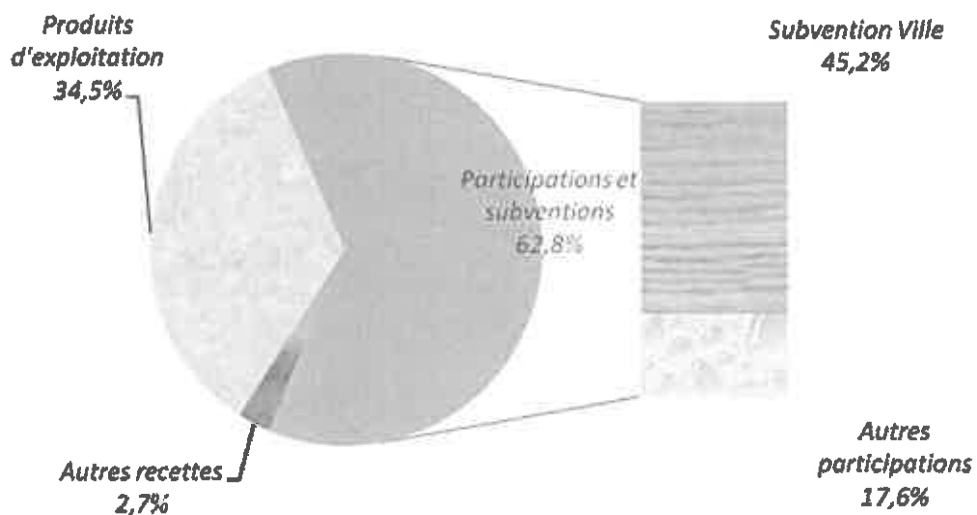
FONCTIONNEMENT - B.P. 2022

2 065 071,00 €

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT



RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT



2 144 984,00 €

COMMENTAIRES SUR LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

**(, %) : part représentative du budget de fonctionnement(mouvements réels)*

Chapitre 011 : charges à caractère général (6,9 %)*

Ce chapitre comprend :

➤ les achats et variation des stocks de matières (chapitre 60) : fluides, alimentation, consommables, petit matériel, fournitures de produits d'hygiène, couches, fournitures de bureau, produits d'entretien ménagers ;

➤ les charges externes (chapitres 61 et 62) : location de matériel et bâtiments, entretien externe en bâtiments et matériel, contrats de maintenance, primes d'assurances, documentation générale, formation du personnel, cérémonies et animations, affranchissement et téléphone, cotisations à des organismes;

➤ les impôts ou taxes non calculés sur les rémunérations (chapitre 63) : contribution FIPHFP (fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) s'il ya lieu

Chapitre 012 : charges de personnel (83,7 %)

Ce chapitre comprend :

- le personnel extérieur au service (article 6218),
- les versements calculés sur les rémunérations (chapitre 63),
- les charges de personnel (chapitre 64).

Il tient compte :

- du traitement indiciaire des agents selon un tableau de déroulement de carrière (GVT),
- des charges sociales au taux global de 55,90 % pour le régime spécial et 42,97 % pour le régime général.(taux 2021 connus au moment de la prévision du BP 2022)

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante (8,7 %)

Ce chapitre comprend :

➤ les secours (secours d'urgence, enveloppe réussite éducative, cartes transports, tickets TUB, bons d'achats), les remboursements de frais transversaux à la ville, à l'EHPAD. (A compter du 1^{er} janvier 2018, il y a transfert des services portage et mandataire ainsi que du budget SAAD à Saint-Brieuc Agglomération Baie d'Armor (SBAA).Par conséquent, on ne trouve plus les remboursements pour le portage à la ville et au SAAD, ni la subvention pour écart de tarif entre le financeur et les caisses pour le SAAD.)

Chapitre 66 : charges financières (0,5 %)

Ce chapitre concerne les intérêts des emprunts des contrats actuels (état de la dette : 10 000 € document budget).

Chapitre 67 : charges exceptionnelles (0,2 %)

Ce chapitre englobe les annulations de titres sur exercices antérieurs et les régularisations de rattachement de recettes.

Chapitre 022 : dépenses imprévues

Provision pour dépenses imprévues : 0,00 € (limitée à 7,5 % du budget).
Ce chapitre participe au respect du principe comptable de l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement. L'affectation budgétaire de ce crédit peut faire l'objet, soit d'une délibération du Conseil d'Administration, soit d'un arrêté du Maire qui, dans ce cas, doit rendre compte au Conseil d'Administration de son utilisation.

Chapitre 023 : virement à la section d'investissement

Ce chapitre regroupe l'autofinancement complémentaire nécessaire au remboursement du capital des emprunts , au financement des dépenses d'équipement), soit un montant de 66 160 €.

Chapitre 042 : opérations d'ordre de transferts entre sections

Ce chapitre concerne les amortissements et les provisions rendus obligatoires par l'instruction comptable M14 :

- amortissements subventions d'équipement versées biens mobiliers, matériel & études	
- amortissements logiciels	1260
- amortissements biens amortissables	13 080
TOTAL	14 340

Les prévisions de dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 2 065 071€ contre 2 000 472 € au BP 2021 (évolution de + 3,2 %).

Cette évolution est liée :

- aux dépenses de services	+ 11,8 K€
- aux charges de personnel	+ 59,2 K€
- aux intérêts des emprunts	- 3,0 K€
- aux autres charges de gestion courante	- 3,0 K€

COMMENTAIRES SUR LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 013 : atténuations de charges (2,5 %)

Ce chapitre comprend : les remboursements sur rémunération du personnel (maladie, virement de budgets annexes).

Chapitre 70 : produits des services, du domaine et ventes diverses (34,5 %)

Ce chapitre concerne :

➤ Recettes concernant la crèche, le multi-accueil, les transports urbains, la semaine bleue, la prestation de service accueil enfant parents (à noter que le portage de repas est transféré à SBAA au 1/1/2018 donc nous ne percevons plus cette recette)

➤ Remboursements des frais par d'autres redevables (charges locatives des logements de transition...)

Chapitre 74 : dotations, subventions, participations (62,8 %)

Ce chapitre comprend :

* 74718 – Participations Etat : Programme de Réussite Educative, DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) aide alimentaire, adulte relais

* 7473 – Subvention de fonctionnement provenant du Département : remboursement frais fonctionnement pour occupation du local

*7474 – Subventions budget communautaire et fonds structurels : il s'agit de la prestation de service animation globale et collective, du contrat enfance jeunesse (CEJ) LAEP et multi-accueil, de la subvention CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité)

Chapitre 75 : autres produits de gestion courante (0,2 %)

Ce chapitre concerne les loyers des logements de transition.

Chapitre 76 : produits financiers (0,0 %)

Chapitre 77 : produits exceptionnels (0,0 %)

Ce chapitre répertorie les mandats annulés sur exercices antérieurs et les écarts de rattachement sur les dépenses.

Chapitre 78 : reprises sur amortissements et provisions (0,0 %)

Chapitre 042 : opérations d'ordre de transferts entre sections

Ce chapitre concerne les travaux en régie et l'amortissement obligatoire des subventions d'équipement qui ont financé des biens matériels.

Chapitre 002 : excédent de fonctionnement reporté

L'excédent net de fonctionnement cumulé au 31.12.2021 sera repris au budget supplémentaire 2022 après le vote du compte administratif 2021.

Les prévisions de recettes réelles de fonctionnement sont en hausse de 1,8 % par rapport au BP 2021 (2 144 984,00 € contre 2 107 755 ,00 €).

Cette évolution est liée :

- remboursement s/rémunération

du personnel	+ 53,2K€
- aux produits des services	- 2,0 K€
- aux subventions de fonctionnement	-14,0 K€
- aux autres produits de gestion courante	- 0,8 K€

ANNEXE 1 – Evolution de la population

Population	2018	2019	2020	2021	2022
Population recensée de n-1	11 764	11 699	11 768	11 898	11 850
+ Variation de population	-65	69	130	-48	0
= Population recensée	11 699	11 768	11 898	11 850	11 850
Résidences secondaires	67	54	46	39	39
Nombre de places de caravanes	8	8	8	8	8
Population totale	11 699	11 768	11 898	11 850	11 850
+ Résidences secondaires	67	54	46	39	39
+ Majoration places de caravanes	16	16	16	16	16
+ Majoration recensement rénové	0	0	0	0	0
= Population DGF	11 782	11 838	11 960	11 905	11 905
dont Population en QPV	1 031	1 031	1 031	1 031	1 031
dont Population en ZFU	0	0	0	0	0

ANNEXE 2

BUDGET	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
CCAS	426 687,00	426 687,00	2 145 571,00	2 145 571,00
EHPAD	49 600,00	24 310,00	2 480 994,00	2 480 994,00
TOTAL	476 287,00	450 997,00	4 626 565,00	4 626 565,00
TOTAL GENERAL en DEPENSES = 5 102 852,00 €				
TOTAL GENERAL en RECETTES = 5 077 562,00 €				

ANNEXE 3

CHAINE DE L'EPARGNE - CCAS

€	2022
Produits de fonctionnement	2 144 984
- Charges de fonctionnement	2 065 071
= EPARGNE DE GESTION (EG)	79 913
- Intérêts	10 000
= EPARGNE BRUTE (EB)	69 913
- Capital	82 900
= EPARGNE NETTE (EN)	-12 987

ANNEXE 4

DONNEES SYNTHETIQUES
sur la situation financière
du **C.C.A.S. de PLOUFRAGAN**

. Loi d'Orientation n° 92-125 du 06.02.1992 relative à l'Administration Territoriale de la République

. Décret n° 93-570 DU 27.03.1993.

RATIOS

BUDGET PRIMITIF 2022

COUT ET FINANCEMENT DU SERVICE RENDU		
1. Dépenses réelles de fonctionnement / Population	2 065 071,00	174
	11 850	
3. Recettes réelles de fonctionnement /Population	2 144 984,00	181
	11 850	
7. Dépenses de personnel/Dépenses réelles de fonctionnement	1 728 900,00	83,7%
	2 065 071,00	
EFFORT D'EQUIPEMENT ET SON FINANCEMENT		
4. Dépenses d'équipement brut /Population	62 300,00	5
	11 850	
5. Encours de dette/Population	276 850,00	23
	11 850	
9. Dépenses d'équipement brut/Recettes réelles de fonctionnement	62 300,00	2,9%
	2 144 984,00	
10. Encours de la Dette/Recettes réelles de fonctionnement	276 850,00	12,9%
	2 144 984,00	
FISCALITE ET CAPACITE D'EPARGNE		

8. Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel dette capital/Recettes réelles de fonctionnement	2 147 971,00	100,1%
ENDETTEMENT ET MARGE DE MANOEUVRE	2 144 984,00	
5. Encours de dette/Population	276 850,00	23
	11 850	
10. Encours de la Dette/Recettes réelles de fonctionnement	276 850,00	12,9%
	2 144 984,00	
9. Dépenses d'équipement brut/Recettes réelles de fonctionnement	62 300,00	2,9%
	2 144 984,00	

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- APPROUVE le budget proposé : C.C.A.S.

**Pour extrait conforme au registre des
délibérations**

PLOUFRAGAN, le 21 décembre 2021

Pour le Président du CCAS,

Le Vice-Président du CCAS

Bruno BEUZIT